

-TARN-ET-GARONNE
MAIRIE DE COMBEROUGER

3 rue du Barrounet

82 600 COMBEROUGER

Téléphone 09 61 53 83 08

E-Mail : mairie-comberouger@info82.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 10
- Présents : 9
- Représentés : -
- Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre

Le **18 mars, deux mille vingt-cinq** à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 14/01/2025

Étaient présents: F. ABRIAT, E. BASTIDE, S. COLLOT, M.O. CHAUVET, FIORITO, N. LABORDERIE, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN.

Représentés : -

Absents excusés : S. COLLOT

Nathalie LABORDERIE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Conseil Municipal du 21/01/2025 ;
- Délibération convention pluriannuelle d'objectif entre la MJC et les 8 communes pour la période de 2025 à 2027 ;
- Délibération devis : Création cheminement piéton le long de la RD3 ayant fait l'objet de subventions ;
- Délibération affectation des résultats 2024 ;
- Délibération approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024 ;
- Délibération vote du budget primitif 2025 ;
- Délibération fixation des 2 taxes ;
- Délibération frais de fonctionnement école 2025 / 2026 ;
- Divers.

Adoption du procès-verbal du 10/12/2024

Validé à l'unanimité.

Délibération n°2025_04 : Délibération convention pluriannuelle d'objectif entre la MJC et les 8 communes pour la période de 2025 à 2027.

M. MOURIAU Christian, Maire rappelle que la commune de COMBEROUGER est signataire de la convention de partenariat pour la gestion du périscolaire du mercredi après-midi, du Point Information Jeunesse (PIJ) de Verdun-sur-Garonne et de l'accueil « adolescent » périscolaire, avec les communes de l'ex CCPGG accepte d'être partenaire de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec la MJC et renouvelée sur la période 2025/2027

DECIDE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectif conclue avec la MJC sur la période 2025/2027.
- * **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute acte y afférent.

Délibération n° 2025_05 : devis mise ne place de caniveaux / cheminement piéton le long de la RD3.

Un devis a été demandé à l'entreprise MICRO STATION SERVICE pour la mise ne place de caniveaux / cheminement piéton le long de la RD3.

Devis : mise ne place de caniveaux / cheminement piéton le long de la RD3.		
	Prix HT	Prix TTC
MICRO STATION SERVICE.	47 7944,00 €	57 352, 80 €

Un devis a été demandé à l'entreprise LEON ET CYPRIEN FRANCE pour la réalisation d'un garde-corps en bois rond, fixée sur une arase béton le long de l'Avenue François Capmartin (RD3) à COMBEROUGER.

Devis : réalisation d'un garde-corps le long de la RD3.		
	Prix HT	Prix TTC
LEON ET CYPRIEN FRANCE	3 985, 51 €	4 782,61 € €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide de valider les devis de l'entreprise MICRO STATION SERVICE pour un montant TTC de **57 352,80 €** ainsi que celui de l'entreprise LEON ET CYPRIEN FRANCE pour un montant TTC de **4 782,61 €**

Délibération n° 2025_06 : affectation des résultats 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LASI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	INTEGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE (DISSOLUTION BUDGET ASSAINISSEMENT)	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-16 694,57		84 451,02	186 566,00 177 286,00	-9 280,00	-7 011,62	51 464,83
FONCT	243 041,97	0,00	29 566,65			145,75	272 754,37
	226 347,40		114 017,67 €				

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		272 754,37 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		272 754,37 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 A REPRENDRE (LIGNE 001)		60 744,83

Délibération n° 2025_07 : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	243 041,97 €	16 694,57 €	-
Opérations de l'exercice	-	29 566,65 €	-	84 451,02 €
Dissolution budget assainissement	0 €	145,75 €	7 011,62 €	-
TOTAUX	0 €	272 754,37 €	23 706,19 €	84 451,02 €
Résultats de clôture	-	272 754,37 €		60 744,83 €
Restes à réaliser	-	-	186 566,00 €	177 286,00 €
TOTAUX CUMULES	-	272 754,37 €	- 9280,00 €	-
RESULTATS DEFINITIFS	-	272 754,37 €	-	51 464, 83 € €

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux délibérations, aux crédits portés à titres budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Délibération n° 2025_08 : vote du budget primitif 2025.

Le Maire, présente et fait la lecture du budget primitif 2025 de la commune.

Le Second Adjoint du Maire, invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire,
- **APPROUVE** le Budget Primitif principal pour l'exercice de 2024 arrêté comme suit :

EQUILIBRE FINANCIER AVEC AFFECTATION / FONCTIONNEMENT BP 2025			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	93 436,47 €	70 Produits des services	33 130,00 €
012 Charges de personnel	125 754,00 €	73 Impôts et taxes	27 000,00 €
014 Atténuation Produits	1 392,00 €	731 Imposition directe	113 418,00 €
65 Charges de gestion courante	35 873,73 €	74 Dotations et participations	82 800,00 €
66 Charges financières	6 480,00 €	75 Autres produits de gestion courante	22 000,00 €
022 Dépenses imprévues	-	76 Produits financiers	4,00 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €	77 Produits spécifiques	-
023 Virement section investissement	254 817,20 €	78 Reprise sur amortissements, dépréciation	115,00 €
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	37 602,97 €	002 Excédent de fonctionnement	272 754,37 €
		777 Quote-part des subv. d'inv. transf. Au cpte de résul.	4 635,00 €
TOTAL	555 856,37		555 856,37

EQUILIBRE FINANCIER AVEC AFFECTATION / INVESTISSEMENT BP 2025			
DEPENSES		RECETTES	
16 Remboursement capital dette	34 136,00 €	024 – Produits des cessions d'immobilisation	-
		10 Dotations, fonds divers et réserves	9 506,00 €
20/21/23 Immo Corporelle	357 240,00 €	13 Subventions	42 620,00 €
020 Dépenses imprévues		021 Virement de la section de fonctionnement	254 817,20 €
041 Opération d'ordre	4 635,00 €	281 Amortissements	37 602,97 €
TOTAL	396 011,00 €	TOTAL	344 546,17 €
Reste à réaliser N-1	186 566,00 €	Reste à réaliser N-1	177 286,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001 Excédent d'investissement reporté	60 744,83 €
TOTAL de la section d'investissement	582 577,00 €		582 577,00 €

Délibération n° 2025_09 : Délibération fixation des 2 taxes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux de chacune des 3 taxes pour l'année 2025 :

Taxes	Bases notifiées	Taux	Variation	Produit
Taxe foncière PB	181 950	47,96	0 %	88 438
Taxe foncière PNB	29 181	120.37	0 %	35 630
Taxe d'habitation TH	25 360	17 ,52	0 %	4 275
TOTAL				128 343

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de ne pas augmenter les taux de chacune des 3 Taxes.

Délibération n° 2025_10 : frais de fonctionnement école 2025 / 2026.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise au cours de la séance du 08 septembre 2008, concernant la convention de partage des frais de fonctionnement de l'école.

Elle fait part de la nécessité de renouvellement de cette Convention avec les Communes ayant des enfants scolarisés dans le village.

La participation correspond aux frais de fonctionnement arrêtés par le dernier compte administratif.

Pour l'année scolaire 2025-2026, le montant de la participation des Communes s'élève à 897,23 € par enfant de l'école primaire, et 1 625,89 € par enfant de l'école maternelle.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de demander le renouvellement de la Convention de partage des frais de fonctionnement de l'école avant la fin de l'année scolaire,
- précise que les titres correspondants seront émis après la rentrée scolaire de septembre 2025.

Divers

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

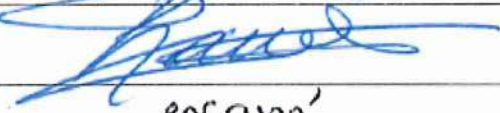
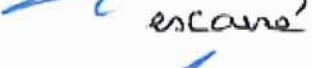
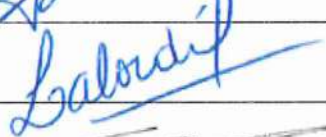
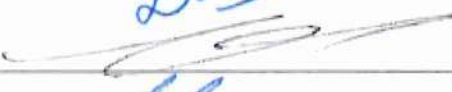
Le Maire
Christian MOURIAU

La secrétaire de séance
Nathalie LABORDERIE



Feuille de présence à signer

Conseil municipal du : 18/03/2025

Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	
BASTIDE Estelle	
CHAUVET Marie-Odile	
COLLOT Sébastien	 escane'
FIORITO Samuel	
LABORDERIE Nathalie	
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	
NASCIMBEN Sandrine	
VIGUIE Stéphanie	